

seulement le train qui est le service de voyage le plus approprié pour ces gens.

Donc, je conclus en disant que cela n'a pas de sens. Enfin, j'espère que le gouvernement entendra raison et acceptera ce moratoire.

• (1420)

**Mme Maheu:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet) pour ses commentaires. Par contre, vous avez touché un petit peu aux régions éloignées. Je sais que le gouvernement a un député qui a des problèmes dans Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. J'ai assisté au comité sur l'avenir de VIA, ici, dans cette Chambre. Je voulais avoir vos commentaires sur les problèmes que peuvent subir les villes qui sont dans la circonscription de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, par exemple.

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, il est évident que plusieurs de nos collègues conservateurs d'en face sont malheureux et embarrassés par les décisions qui ont été prises par leur gouvernement.

J'ai ici la liste des Chambres de commerce et des villes et municipalités du Québec qui ont signé une pétition et qui ont passé une résolution du conseil de ville pour demander au gouvernement conservateur d'avoir ce moratoire d'un an. Il est évident. . . je voyais tout à l'heure le député de Manicouagan (M. Langlois) se lever pour poser des questions, la Chambre de commerce de Chibougamau a présenté une résolution à cet effet; la ville de Sept-Îles a présenté une résolution à cet effet. Je vois mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) qui est ici. Je lui rappelle que la ville de Rivière-du-Loup a passé une résolution à cet effet. La ville de La Pocatière, d'ailleurs, a passé une résolution à cet effet.

Et, pour répondre à votre question, il est évident que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) veut se cacher la tête dans le *pit* de sable parce qu'à peu près toutes les municipalités de sa circonscription ont signé cette pétition et ont passé des résolutions pour lui demander, à lui, d'intervenir auprès du ministre des Transports pour que le moratoire existe. Et, malheureusement, il faut bien le dire, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, pas plus que le député de Gaspé (M. Marin), pas plus que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup semblent avoir de l'influence sur le ministre des Transports qui laisse tomber l'économie de la province de Québec avec cette décision inacceptable pour l'ensemble de la population du Québec.

### Les crédits

**M. Plourde:** Monsieur le Président, je ne peux tout de même pas laisser mon collègue dire toutes sortes de choses sans être capable de lui répliquer. Je peux vous dire une chose, monsieur le Président, c'est que je suis un utilisateur du train qui passe dans la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup et je peux dire aussi à l'autre collègue d'en face qu'il n'y a pas de train sur les Îles-de-la-Madeleine.

Par contre, le moratoire qui a été demandé, je le dis publiquement, je ne suis pas d'accord pour ce moratoire. Ce qui manque à mon collègue d'en face qui vient de faire un discours, c'est probablement le fait qu'il n'ait pas été travailler dans l'entreprise privée. J'ai été dans l'entreprise privée durant 28 ans et je peux vous dire que lorsqu'une entreprise privée a des problèmes monétaires, elle doit faire des coupures. Et, le gouvernement canadien, qui est une très grosse entreprise, doit s'occuper pour que ces coupures-là s'appliquent aussi à VIA Rail.

J'aimerais dire aussi à cette Chambre, monsieur le Président, qu'en ce qui concerne l'Est du Québec, la Gaspésie, il demeure trois trains par semaine en ce qui concerne Gaspé et Montréal et aussi trois trains par semaine qui vont faire Halifax-Montréal. Donc, cela complète six jours sur sept. Et je dois vous dire ceci: Il y avait un train qui s'appelait le Saint-Laurent qui était en partance de Mont-Joli pour Charny. Ce train, je l'utilise six mois par année. Et j'aimerais voir les députés qui, le matin, embarquaient sur ce train-là à 9 h 30 en partance de Rivière-du-Loup et lorsque l'on arrivait à Charny pour faire la correspondance pour Montréal, on nous disait tout simplement que le train de Québec pour Montréal était déjà passé, que l'on ne pouvait pas nous attendre parce que nous étions en retard. Et à partir de là, il fallait prendre un service d'autobus pour faire le reste du trajet, payé par VIA Rail, entre Charny et Montréal. J'ai fait des expériences à savoir que le chauffeur d'autobus, à certains endroits, ne savait même pas où les gares étaient. Alors je pense que c'est charrier un peu trop en disant qu'actuellement VIA Rail a coupé les services, alors que l'on sait très bien que les services qui vont demeurer dans l'Est du Québec, dans le territoire que je représente dans cette Chambre des communes, vont demeurer six jours par semaine, et j'espère que les gens vont avoir compris le message et qu'ils vont prendre le train. Alors que le train Saint-Laurent a été aboli, de Mont-Joli à Charny, il y a eu 38 000 passagers en 1988 qui ont pris ce train-là.

Et j'aimerais dire à mon collègue d'en face que sur 38 000 passagers, il y avait 18 000 personnes qui étaient dans le train avec des laissez-passer de la société de chemin de fer, donc qui voyageaient gratuitement. Et ce train-là a eu 19 p. 100 de rentabilité en 1988, monsieur le Président.